

Liffré ≡ Cormier COMMUNAUTÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE REUNION DU 19 NOVEMBRE 2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, LE DIX-NEUF NOVEMBRE à vingt heures trente, les membres de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LIFFRE-CORMIER COMMUNAUTE, désignés conformément aux dispositions des articles L 5211.7 et L 5214.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire à LA SALLE DES HALLES DE SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, sur convocation de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président, adressée le 13 novembre 2018.

Présents : Mmes BOURCIER V., BRIDEL C., MARCHAND-DEDELLOT I., MIRAMONT F., OULED-SGHAÏER A-L., MM. CHESNAIS-GIRARD L., BEGASSE J., BILLIOUX Y., BLANQUEFORT Ph., CHESNEL D., DESJARDINS S., DESRUES T., FRAUD E., GENOUËL J., LE ROUSSEAU G., LE ROUX Y., LEVENEZ E., MAILLARD M., MARCHAND S., MICHOT B., ORY G., PICARD H., PIQUET S., SALAÜN F., SALAÜN R.

Absents : Mmes COUR L., DANIEL F., KERLOC'H A., LAMOUR E., LEPANNETIER-RUFFAULT V., LERAY-GRILL C., MM BARBETTE O., BEAUGENDRE F., BEGUE G., DESBORDES P-J., LAHAYE P., VEILLAX D.

Pouvoirs : M. BEAUGENDRE F. à M. FRAUD E., M. BEGUE G. à Mme BRIDEL C., Mme COUR L. à M. BEGASSE J., M. DESBORDES P-J. à BOURCIER V., M. LAHAYE P. à M. LE ROUSSEAU G., Mme LAMOUR E. à M. SALAÜN F.

Secrétaire de séance : Mme OULED-SGHAÏER A-L.

FINANCES

Reversement de l'excédent du budget de la ZAI de Beaugé au budget principal

Rapporteur : Stéphane PIQUET, Vice-président

VU l'avis favorable de la commission n°1 du 7 novembre 2018 ;

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

A la clôture de l'exercice 2017, le Budget annexe ZAI BEAUGE présentait un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 16 483,20 €.

L'aménagement du périmètre de la ZAI Beaugé étant terminé, toutes les parcelles ayant été commercialisées, le reversement de l'excédent de fonctionnement au Budget principal financera l'entretien de cette zone d'activités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le reversement de l'excédent du Budget ZAI Beaugé à la clôture de l'exercice 2017 d'un montant de 16 483,20 € au Budget principal.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE,

LE PRESIDENT,

LOÏG CHESNAIS-GIRARD

